



## PROCÈS-VERBAL

5 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **MARDI 7 MARS 2017** à 9 h 00.

### PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif et monsieur Christian Portelance, secrétaire corporatif adjoint, ainsi que madame Linda Lebrun et monsieur Alain Brière.

Les membres du conseil excusent l'absence de madame Claudia Lacroix Perron et de monsieur Beny Masella. Tous les autres membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 9 heures, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

#### CA-2017-064 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2017

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau  
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2017-065 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 9 FÉVRIER 2017

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 9 février 2017.

CA-2017-066 AUTORISER LA PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE ET UN RÈGLEMENT HORS COUR  
RÉSOLUTIONS CA-2002-016, CA-2002-096, CA-2003-033, CA-2003-034, CA-2005-126 ET CA-2011-178

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand  
APPUYÉ par monsieur Pierre Gagnier

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la participation à une conférence de règlement à l'amiable et un règlement hors Cour si les paramètres contenus en annexe des présentes sont rencontrés dans le litige judiciaire opposant la firme **CNIM CANADA INC.** et la STM (dossier de Cour : 500-17-082468-144).

CA-2017-067 ADOPTER LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2016-2020 DE LA STM  
DEV2017-08

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte  
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 de la STM.

Le Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 s'articule autour de 9 chantiers et d'une vision 2025 déclinant l'excellence de l'expérience de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles. Pour chaque chantier, des états de situation, des projets, des cibles de maturité, des résultats ciblés en 2020 et anticipés en 2025 sont présentés. Le Plan comprend également des indicateurs qui seront suivis chaque année.

CA-2017-068 ADJUGER UN CONTRAT  
BELL CANADA  
SERVICES POUR L'INTÉGRATION ET L'UTILISATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES TALENTS  
STM-5515-09-16-40

VU le rapport des directeurs exécutifs – Capital humain, approvisionnement et affaires et juridiques et Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand  
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjuger à **BELL CANADA** un contrat de services pour l'intégration et l'utilisation d'un logiciel de gestion des talents, au montant forfaitaire de **1 848 892,00 \$** plus les taxes de **276 871,59 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 125 763,59 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5515-09-16-40).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre			39200
Comptes	551440	568250	568250
Ordre interne	400168	400168	
Règlement d'emprunt	R-167	R-167	
<b>Montants</b>	<b>592 760,51 \$</b>	<b>383 250,77 \$</b>	<b>1 149 752,31 \$</b>

CA-2017-069 ADOPTER LE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES POUR LES SERVICES-CONSEILS EN RELATIONS DE TRAVAIL  
STM-5700-02-17-40

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, approvisionnement et affaires et juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte  
APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU d'adopter, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, dont chacun des critères ci-après énumérés fera l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres, lequel système sera intégré au document d'appel d'offres public intitulé **SERVICES-CONSEILS EN RELATIONS DE TRAVAIL**;

➤ Expérience dans la négociation de conventions collectives	30 points
➤ Expérience du chargé de projet	30 points
➤ Expérience dans la gestion d'une équipe de négociateurs	20 points
➤ Approche proposée	20 points
TOTAL :	100 points

CA-2017-070 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de lever la séance à 9 h 15.

Les résolutions CA-2017-064 à CA-2017-070 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**(signé) Philippe Schnobb**

**Secrétaire corporatif**

**(signé) Sylvain Joly**

---

**«COPIE CONFORME»**

---

**SYLVAIN JOLY  
SECRÉTAIRE CORPORATIF**

Les résolutions CA-2017-064 à CA-2017-070 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporatif**

---

**PHILIPPE SCHNOBB**

---

**SYLVAIN JOLY**